



**LIVRET A L'USAGE DES APPRENANTS
ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES
DIPLOMES D'ETAT DE NICE**

Table des matières

LIVRET A L'USAGE DES APPRENANTS	1
ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DIPLOMES D'ETAT DE NICE	1
1. PRESENTATION DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DE NICE	3
1.1 Hébergement.....	5
1.2 Restauration.....	5
1.3 Moyens d'accès.....	5
2. FORMATION.....	5
2.1 Accès à la formation	5
2.2 Organisation.....	7
2.3 Cursus pédagogique	8
2.4 Unités d'enseignement théoriques	8
2.5 Unités d'enseignements cliniques	9
2.6 Moyens mis à disposition.....	9
2.7 Aides et rôles des financiers	9
3. RESSOURCES.....	11
3.1-Transports.....	11
3.2- Financements individualisés selon les situations des étudiants :.....	11

Ce livret a été élaboré afin d'optimiser la qualité d'accueil des étudiants infirmiers anesthésistes, le déroulement de leur stage, leur accompagnement et la découverte du métier et de l'école qui les accueille.

1. PRESENTATION DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DE NICE



L'école d'Infirmiers Anesthésistes de Nice

Fondation Bellet 10, avenue Banco
06300 Nice

Horaires d'ouverture au public du lundi
au vendredi

De 8h30 à 16h30

Courriel :
ecole-infirmier-anesthesiste@chu-nice.fr

Courriel réclamations :
IADE.reclamation@chu-nice.fr

Tel : 04 92 03 21 20



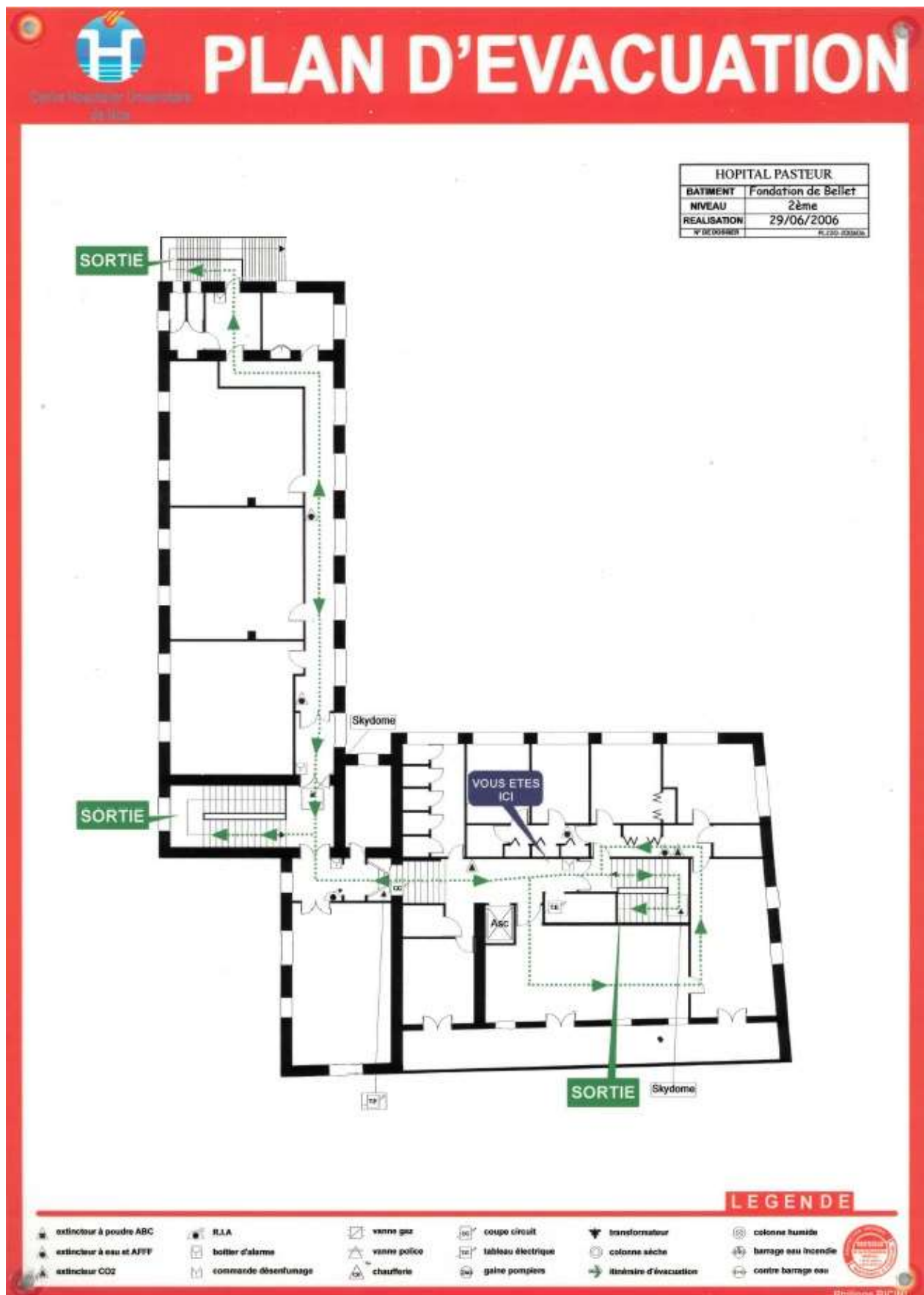
Le site est rattaché à l'IFPP Institut de Formation des Professions Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

La fondation BELLET héberge :

- ✚ L'école d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat
- ✚ L'école de maïeutique
- ✚ L'institut de formation des ambulanciers

Cette école a été créée en 1972, elle fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Président du Conseil régional après avis de l'Agence Régionale de Santé et d'une convention avec l'Université de rattachement.

Plans de l'école et consignes en cas d'incendie



1.1 Hébergement

Des offres de particuliers sont affichées sur les panneaux d'affichage situés au rez-de-chaussée de la fondation. Il est également possible de consulter les offres de logement du CROUS ou les sites gratuits en ligne comme seloger.com, le boncoin.fr.

1.2 Restauration

Une restauration sur place est possible dans la salle du rez de chaussée prévue à cet effet (micro-ondes, réfrigérateur). Une machine à boissons est située dans le hall du bâtiment. Le bâtiment dispose d'un jardin privatif avec tables et bancs. Le parc Castel des 2 rois, une grande étendue de verdure de 3,6 hectares nichée sur le Mont Alban est à proximité de l'école.

Les étudiants bénéficient de l'accès aux différents restaurants du personnel du CHU de Nice et aux restaurants universitaires de l'Université Nice Sophia Antipolis. Ils sont responsables de la carte magnétique du CHU remise en début de scolarité.

1.3 Moyens d'accès

Accès Bus : arrêt Urbain Bosio

- Ligne 33
- Lignes 82
- Ligne 602

Accès Tram :

- Ligne 1 arrêt Garibaldi
- Ligne 2 arrêt Port Lympia



Accès voiture : possibilité de stationnement dans les rues annexes

2. FORMATION

2.1 Accès à la formation

La formation d'infirmier anesthésiste est reconnue au **grade master** depuis 2012 avec la parution de l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste modifié par l'arrêté du 17 janvier 2017.

L'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste, de grade Master, est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission).

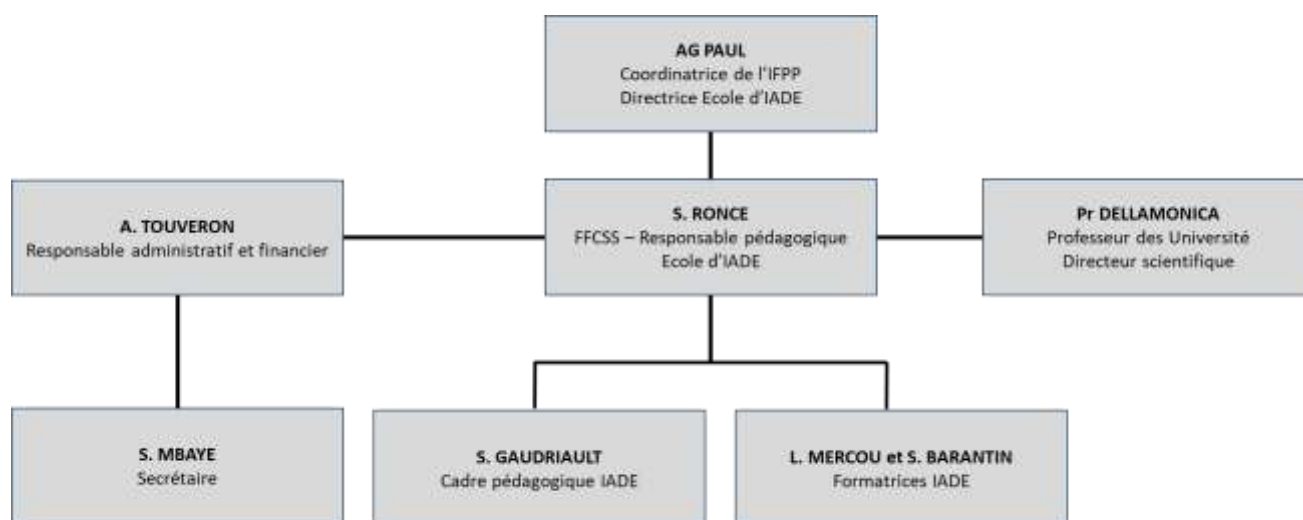
La capacité d'accueil est de **vingt places** et l'école offre une grande diversité de stage sur Nice et ses environs, voire hors région. Le CHU-Nice et les établissements de soins de la région ont un potentiel attractif d'embauche d'infirmiers anesthésistes.

En référence à l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié par l'arrêté du 17 janvier 2017 (BO n°2012/7 du 15 août 2012 et BO n°2017/2 du 15 mars 2017), les étudiants doivent :

- ✓ Etre titulaires soit d'un diplôme certificat ou autre titre mentionné à l'article L.4311-3 ou l'article L.4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice
- ✓ Justifier de deux années minimum d'exercice en équivalent temps plein au 1^{er} janvier de l'année du concours
- ✓ Les Sages-femmes, les étudiants ayant validé leur 3^{ème} année du 2^{ème} cycle des études médicales et IDE titulaires d'un diplôme reconnu au grade Master peuvent être admis en formation dans la limite de 5% de la capacité de l'école en étant dispensés des épreuves d'admission, la sélection se faisant par dossier et entretien avec le jury d'admission (art 15)
- ✓ Les titulaires d'un diplôme infirmier hors communauté européenne peuvent être admis, en sus de la capacité d'accueil autorisée et dans la limite de 10% de l'effectif de 1^{ère} année. Une attestation de réussite à la formation sera délivrée (art 7 et 30 de l'arrêté du 23 juillet 2012).

C'est dans le cadre du processus de Bologne acté en juin 1999, que les pays européens se sont engagés à faire converger leurs systèmes universitaires. Cette harmonisation des processus de formation dans l'enseignement supérieur européen vise à favoriser la reconnaissance internationale des diplômes et qualifications. La mobilité des étudiants sera donc facilitée.

2.2 Organisation



REFERENTS



2.3 Cursus pédagogique

Durée globale : **104 semaines**

Cette formation s'appuie sur trois concepts :

- Formation d'adultes
- Formation par alternance
- Formation professionnalisante.

Elle est également basée sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant. L'emploi de méthodes actives lui permet :

- De s'impliquer dans sa formation, en participant notamment aux différents enseignements post universitaire d'anesthésie, réanimation et d'urgence
- De s'autoévaluer
- D'engager une réflexion sur sa profession
- De devenir un professionnel autonome et responsable.

Formation en alternance :

- Enseignement théorique : 910heures
- Enseignement clinique : 58 semaines

La formation se déroule sur **24 mois** :

- 910 heures d'enseignement théorique, pratique et dirigé soit 26 semaines
- 2 030 heures de stage, soit 58 semaines, d'enseignement clinique effectué en milieu professionnel
- 10 semaines de travail personnel guidé
- 10 semaines de congés annuels.

En outre, la charge de travail de l'étudiant comporte un temps de travail personnel complémentaire en autonomie, notamment pour la réalisation de son mémoire.

2.4 Unités d'enseignement théoriques

- Semestres 1 et 2 :
 - Sciences physiques, biologiques et médicales
 - Fondamentaux de l'anesthésie : Réanimation et Urgence
 - Exercice de métier IADE dans des domaines spécifiques (1^{ère} partie)
 - Etudes et recherche en santé
 - Intégration des savoirs
 - Mémoire professionnel
 - Travail Personnel Guidé

- Semestres 3 et 4 :
 - Sciences humaines, sociale et droit
 - Exercice de métier IADE dans des domaines spécifiques (2ème partie)
 - Etudes et recherche en santé
 - Intégration des savoirs
 - Mémoire professionnel
 - Travail Personnel Guidé

2.5 Unités d'enseignements cliniques

L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes de stages dans les secteurs suivants :

- Anesthésie-réanimation en chirurgie viscérale : chirurgie générale, digestive, endoscopies, vasculaire, urologique, gynécologique...
- Anesthésie-réanimation en chirurgie céphalique tête et cou : ORL, ophtalmologie, maxillo-faciale, neurochirurgie...
- Anesthésie-réanimation en chirurgie orthopédique ou traumatologique
- Anesthésie-réanimation obstétricale
- Anesthésie-réanimation pédiatrique
- Prise en charge en pré-hospitalier (SMUR, urgence...)
- Prise en charge de la douleur, y compris sophrologie, hypnose...
- Stage au sein d'une équipe de recherche.

Le temps de surveillance post interventionnelle est intégré dans les stages cités ci-dessus.

2.6 Moyens mis à disposition

E-learning d'évaluations formatives et d'enseignement

Séances de simulation haute-fidélité

Applications Google

Aides cognitives SFAR

Accès plateforme ENT (office, BU en ligne)

Accès aux bibliothèques universitaires de UNICA Université Nice Côte d'Azur

2.7 Aides et rôles des financiers

Le coût de la formation s'élève à 6 000 euros par année d'étude. A ce tarif s'ajoutent les droits d'inscription universitaire relatifs au grade master s'élevant à 254 euros par année universitaire plus la contribution de la vie étudiante et de campus de 105 euros.

Ce tarif est révisable par l'organisme gestionnaire à chaque entrée en cycle de formation. Les candidats peuvent demander une prise en charge par un hôpital public, par un établissement privé ou par un organisme de formation.

Pour les candidats libres, les frais de scolarité sont intégralement pris en charge par la région sous couvert de démarche nécessaire.

Pour les personnes en formation promotionnelle la contribution à la vie étudiante et de campus n'est pas exigible. (LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants)

3. RESSOURCES

3.1-Transports

- Ligne d'azur (Bus & Tramway) : <https://www.lignesdazur.com/>
- Pony [Pony – Vélos & trottinettes partagés](#) et Lime [Lime Micromobility | Homepage](#)
- YeGo : <https://fr.rideyego.com/>
- Ville de Nice : <https://www.nice.fr/fr/transports-et-deplacements>



3.2- Financements individualisés selon les situations des étudiants :

Salariés du secteur public, privé, professions libérales, ruptures conventionnelles, sans emploi, allocataires du RSA, études promotionnelles ou autres situations individuelles

- Aides régionales - formation : <https://aidesformation.maregionsud.fr/>
- ANFH : <http://www.anfh.fr/>
- France travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>
- OPCO régional : <https://www.transitionspro-paca.fr/>
- OPCO interim : <https://www.akto.fr/plan-developpement-competences/>
- OPCO santé : <https://www.opco-sante.fr/accueil>



✓ Liens utiles

- CHU de Nice : <https://www.chu-nice.fr/>
- Ville de Nice : <https://www.nice.fr/fr/>

